

# Ecoles/universités: L'évaluation démarre!

Par Ahlam NAZIH | Edition N°:5893 Le 27/11/2020 | Partager

Le processus vient d'être entamé auprès de 12 établissements publics

Les universités en partenariat avec l'Etat suivront incessamment

Tout l'enseignement supérieur, public et privé, sera scruté en 5 ans

Des dysfonctionnements, l'enseignement supérieur en compte beaucoup. Dans ses rapports, la Cour des comptes en a déjà relevé en passant au crible la gestion universitaire. Néanmoins, jusqu'à présent, il n'existe pas d'état des lieux global permettant de livrer une photographie complète du secteur. Et c'est justement ce que l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Aneaq) s'apprête à réaliser: Une radioscopie de tous les établissements de l'enseignement supérieur, publics et privés, sur une durée de cinq ans. Une première au Maroc.

## Un établissement par université publique, pour commencer

EST, Salé	Université Mohammed V – Rabat
Faculté des sciences Ben M'sik	Université Hassan II – Casablanca
Faculté de médecine et de pharmacie de Fès	Université Sidi Mohammed Ben Abdellah – Fès
Faculté des sciences Semlalia	Université Cadi Ayyad – Marrakech
ENSAM, Meknès	Université Moulay Ismail – Meknès
ENCG, Settat	Université Hassan Premier – Settat
Faculté polydisciplinaire de Larache	Université Abdelmalek Essaadi – Tétouan
Faculté des lettres et des sciences humaines d'Agadir	Université Ibn Zohr – Agadir
ENCG El Jadida	Université Chouaïb Doukkali- El Jadida
EST Oujda	Université Mohammed Premier – Oujda
ENCG Kenitra	Université Ibn Tofail – Kénitra
FST Beni Mellal	Université Sultan Moulay Slimane – Béni Mellal

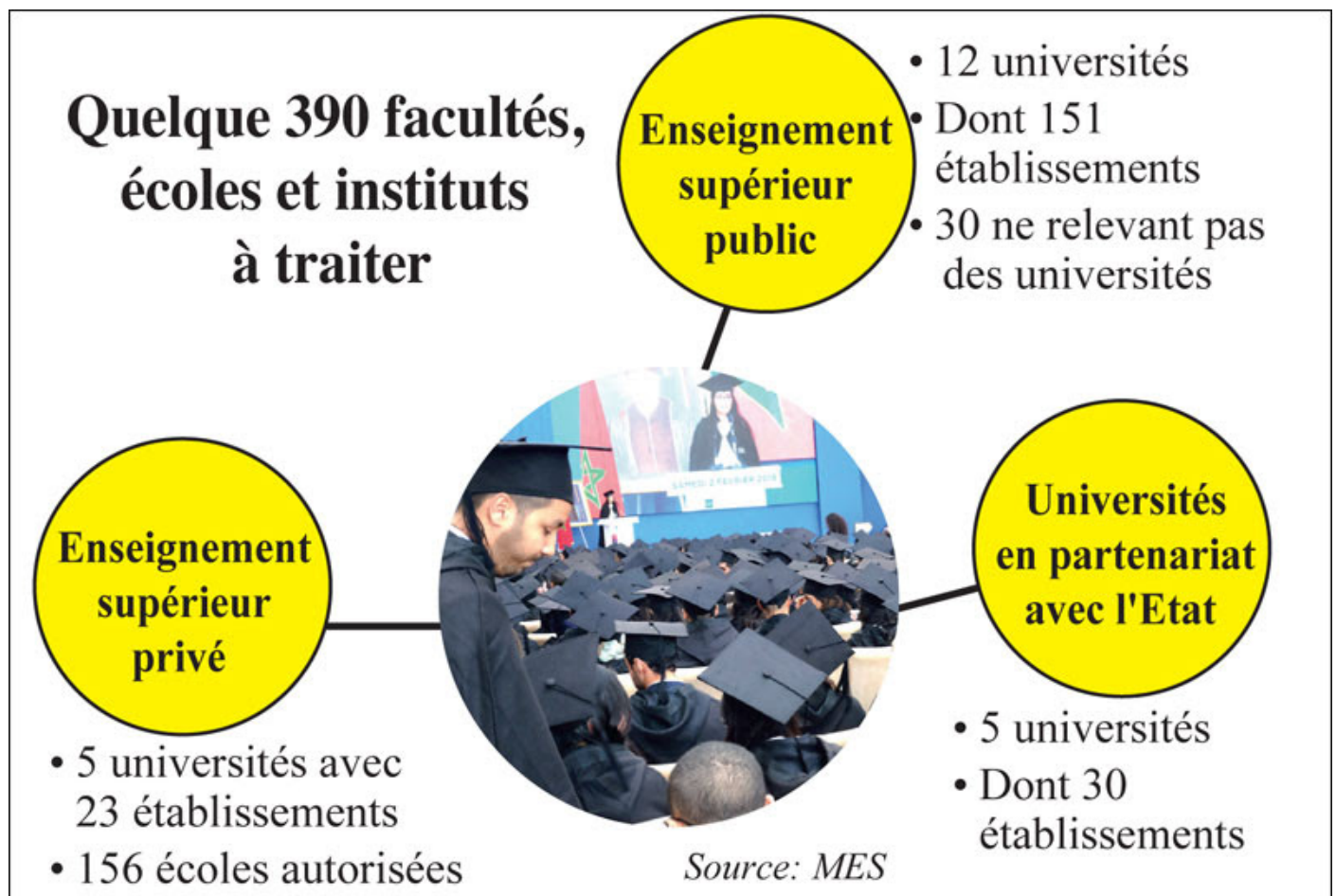
Source: Aneaq

*Pour sa première opération d'évaluation institutionnelle, l'Aneaq a pris un échantillon d'un établissement par université publique. Tous doivent d'abord remettre un rapport d'auto-évaluation à l'agence. Deux l'ont déjà fait, l'ENCG Settat et la fac de lettres d'Agadir. Les experts de l'agence démarreront les visites de terrain la semaine prochaine*

L'Agence, qui s'est contentée de l'évaluation des filières de formation depuis son activation en 2017, s'attaque enfin aux établissements. Une première série d'évaluations a donc été lancée en juin 2020, avec 12 écoles et facultés (voir tableau), soit une structure par université publique. Ce sont les universités elles-mêmes qui ont proposé les établissements à évaluer. Tous ont reçu un guide avec le référentiel à suivre. Chacun doit d'abord procéder à une auto-évaluation, finalisée par un rapport à envoyer à l'Aneaq. Avec une rentrée chamboulée par la crise Covid, le chantier a pris du retard. Jusqu'à présent, seuls deux ont livré leur rapport. Il s'agit de la faculté des lettres et des sciences humaines d'Agadir, et de l'ENCG de Settat. Les autres suivront dans les prochains jours. Les derniers devraient être reçus au plus tard à la première semaine de janvier 2021. Les quelque 160 experts de l'Agence commenceront les visites de terrain à partir de la semaine prochaine.

Une deuxième vague d'évaluation vient d'être initiée auprès des cinq universités créées dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat (UIR, UM6SS, UIASS, UM6P, UEMF). Chacune désignera un établissement à évaluer. Viendra ensuite le tour des écoles et universités privées, probablement d'ici janvier prochain. Mais alors, comment les choisir? «Un appel à manifestation d'intérêt serait trop lent à mettre en place, c'est plutôt à l'agence de proposer l'évaluation aux établissements», prévoit Mokhtar Bakkour, directeur de l'Aneaq. Les universités privées (UPF, UPM, Mundiapolis, Universiapolis, UIC) et les écoles de grande taille seraient appréhendées en premier. Les écoles et instituts relevant de la formation des cadres (ne relevant pas des universités), dont la liste est précisée dans la loi 01-00, une trentaine, sont également concernés par l'opération.

«Le plus important pour nous est de déclencher le processus et de semer cette culture d'évaluation et de qualité dans le secteur. Les agences européennes et américaines ont commencé ce travail il y a une trentaine d'années déjà. Il ne s'agit nullement d'une inspection, mais d'un accompagnement», insiste Bakkour.



*En l'espace de 5 ans, l'Aneaq devra évaluer plusieurs centaines de structures, plus de 390 au total, ce qui permettra de poser les*

## **146 critères examinés**

Le service n'est, cependant, pas gratuit. Une décision conjointe entre l'Enseignement supérieur et les Finances fixe un barème des tarifs des prestations de l'Aneaq. L'évaluation institutionnelle est facturée à 40.000 DH par école/faculté publique, à 50.000 DH par école/institut privé, et à 80.000 DH par université privée. Les critères d'évaluation, au nombre de 146, sont précisés dans un référentiel national publié au B.O en août 2019. Ils sont répartis sur cinq grands axes: La gouvernance et management des fonctions supports, la formation, l'accompagnement des étudiants et vie étudiante, la recherche scientifique et les services de l'institution envers la société.

L'initiative permettra, in fine, au secteur de mettre le doigt sur tous ses dysfonctionnements, de les corriger et de monter en qualité. Certaines des écoles et facultés de la première vague de cette opération disposent déjà d'une première expérience dans le domaine. Ils serviront de pilote à leurs universités respectives. C'est le cas de l'ENCG d'El Jadida, qui a déjà réalisé une auto-évaluation dans le cadre d'un projet avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

«Nous avons tiré plusieurs leçons de cette action lancée par l'Aneaq. Parmi elles, la nécessité d'un manuel des procédures, avec des fiches de postes et des ajustements au niveau de la gouvernance. Nous sommes en train d'y travailler. L'objectif est de mettre en place une vraie assurance qualité au niveau de l'ENCG, que nous souhaitons voir généralisée aux autres établissements de l'université», souligne Abdelhak Sahib Eddine, directeur.

C'est aussi le cas de la faculté des sciences Ben M'sik à Casablanca, qui s'est auto-évaluée en 2016 déjà, à l'occasion d'un projet européen. La faculté a donc réactivé un comité dédié afin de travailler sur le projet de l'Aneaq. Elle compte rendre son rapport d'auto-évaluation d'ici lundi prochain.

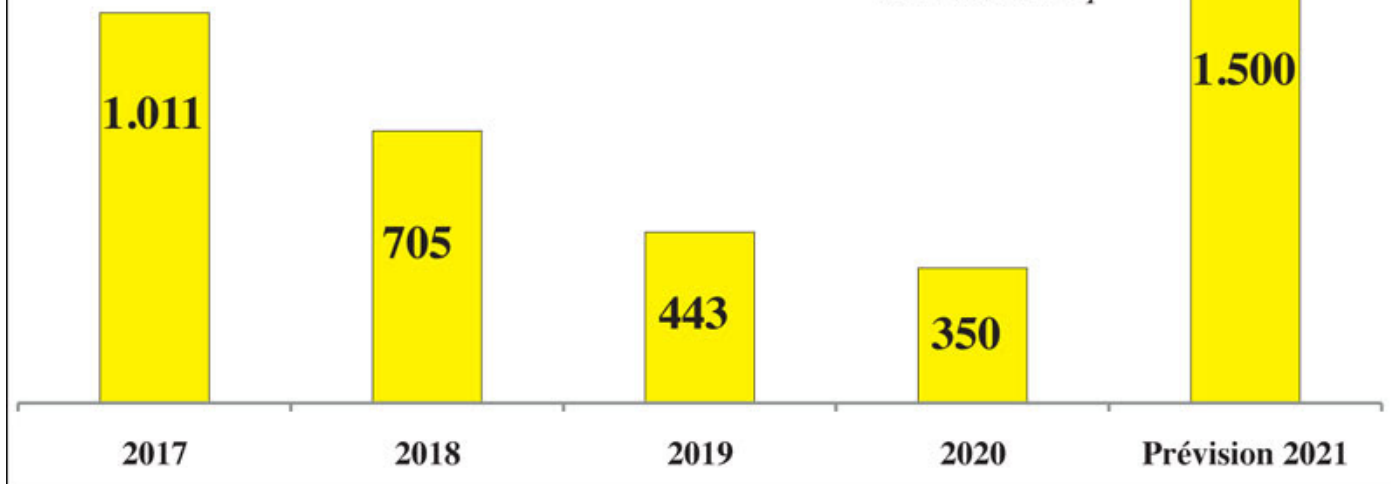
«De par notre expérience, nous disposons de pas mal de compétences dans le domaine de la qualité, qui fait partie de notre politique. Le processus nous permet de voir l'état d'avancement de nos chantiers, de repérer les écarts et de les réparer. Nous nous sommes, par exemple, rendus compte, que certaines de nos pratiques n'étaient pas formalisées, et que des procédures gagneraient à être regroupées dans un manuel», confie Mohamed Tabli, doyen.

Outre l'évaluation des filières et des institutions, l'Aneaq se chargera de l'équivalence des diplômes. Cette mission lui a été confiée via un décret publié au B.O il y a près d'un an. «Nous attendons toujours un arrêté, au niveau de l'Enseignement supérieur, permettant d'appliquer le décret. Nous pensions qu'il serait publié en 2020, pour commencer les équivalences en 2021. Nous attendons toujours...», précise le directeur de l'Aneaq.

C'est toute l'histoire de l'Agence, dont la mise sur pied a traîné pendant des années. Préconisée par la Charte de l'éducation et de la formation en 2000, elle n'a vu le jour qu'en 2014. Elle n'a été réellement activée qu'en 2017. Or, elle constitue un maillon essentiel de la réforme de l'enseignement supérieur et du système d'assurance qualité.

## Reprise des accréditations de filières en 2021

Source: Aneaq



Depuis 2017, c'est l'Aneaq qui se charge de l'évaluation des filières. Elle appose des avis, favorables ou défavorables, sur les projets de formation des établissements. La Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur (Cnaces) décide ensuite, sur la base de ces avis, d'accréditer ou pas les filières. Ces deux dernières années, les accréditations sont mises en stand by (mis à part quelques exceptions) en attendant l'introduction du bachelor. Elles reprendront, a priori, normalement à partir de 2021, date de mise en place de ce nouveau modèle. A cette date, l'Aneaq table sur un total de 1.500 accréditations de filières

### Les enseignants-chercheurs échappent au processus!

Cela a toujours été un tabou: l'évaluation des enseignants-chercheurs. Les syndicats de l'enseignement supérieur s'y opposent. Pour acheter leur paix sociale, les établissements évitent souvent le sujet. L'Aneaq, non plus, n'intègre pas directement cet aspect dans sa démarche. Dans le cadre de leurs entretiens avec les partenaires des écoles et universités, les experts de l'agence peuvent se faire une idée sur la qualité et le rendement pédagogique des enseignants. Mais ils n'abordent pas directement la question avec les concernés. Paradoxalement, ces mêmes enseignants se soumettent volontiers, dans le cadre de formations continues, à l'évaluation des participants. Ils l'acceptent également lorsqu'ils donnent des cours dans des écoles privées. Autrement, l'évaluation est assimilée à une inspection difficile à accepter par des «électrons libres». C'est donc toute une culture qui reste à installer au service de la démarche qualité tant attendue dans le secteur.

Ahlam NAZIH